



Presqu'île de Crozon  
Aulne Maritime  
Office de Tourisme

# Conseil d'exploitation Tourisme

## 30 MAI 2022

## ▶ ORDRE DU JOUR

- ▶ 1/ Taxe de séjour
- ▶ 2/ Convention SNCF
- ▶ 3/ Questions diverses
- ▶ 4/ Projet culturel  
Philipp Dettmer

# 1 / Taxe de séjour : proposition de modification de la délibération sur les tarifs pour 2023

# 1/ Taxe de séjour : Proposition d'évolution des tarifs pour 2023

**Objectif :** Inciter au classement les hébergements touristiques

▶ Pourquoi ?

- Enjeu d'affichage d'une bonne qualité d'accueil sur le territoire. Or, les classements ont tendance à baisser.
- Enjeu pour le classement en station touristique de Crozon
- ▶ Comment ? édition d'un guide taxe de séjour + réunion thématique à l'automne 2022

# 1 / Taxe de séjour : Proposition d'évolution des tarifs pour 2023

Inciter au classement les hébergements touristiques

## ► Avantages pour les hébergeurs ?

- Un taux d'abattement fiscal sur les revenus locatifs à 71%
- Possibilité d'accepter les chèques vacances
- Un abattement sur les cotisations URSSAF si le chiffre d'affaire annuel dépasse 23 000€
- Une taxe de séjour au tarif fixe au lieu de proportionnel

# 1 / Taxe de séjour : Proposition d'évolution des tarifs pour 2023

1<sup>er</sup> levier : augmenter les plafonds pour le calcul de la taxe proportionnelle

- ▶ Proposition de passer le taux proportionnel servant au calcul de la taxe de séjour pour les non classés de 4% à 5%  
Ce taux plafond est déjà pratiqué par la moitié des collectivités finistériennes sur 32.
- Proposition d'appliquer le plafond de 4,30€ par personne pour le tarif « Palace » au lieu de 3€ actuellement, qui sert de référence plafond pour le calcul des tarifs de tous les hébergements non classés

# 1 / Taxe de séjour : Proposition d'évolution des tarifs pour 2023

2<sup>ème</sup> levier : adopter un tarif proportionné pour les hôtels et meublés classés 1 et 2 étoiles

- Actuellement, les campings 3-4-5 étoiles et aires de camping-car doivent collecter un taxe de séjour fixe de 0,60€ par pers/par nuit
- Les hôtels et meublés 1 et 2 étoiles également
- Proposition : appliquer une faible proportion pour distinguer les hôtels et meublés :
  - 0,70€ pour les 1 étoile
  - 0,80€ pour les 2 étoiles

# 1 / Taxe de séjour : Proposition d'évolution des tarifs pour 2023

Catégorie d'hébergement	Tarifs 2023	Fourchette légale	Part départementale	Total
Palaces	<b>4,30 €</b> (3€ en 2022)	entre 0,70 € et 4,30 €	<b>0,43 €</b>	<b>4,73 €</b>
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	1,80 €	entre 0,70 € et 3,10 €	<b>0,18 €</b>	<b>1,98 €</b>
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,32 €	entre 0,70 € et 2,40 €	<b>0,14 €</b>	<b>1,54 €</b>
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,00 €	entre 0,50 € et 1,50 €	<b>0,10 €</b>	<b>1,10 €</b>
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	<b>0,80 €</b> (0.60 en 2022)	entre 0,30 € et 0,90 €	<b>0,08 €</b>	<b>0,88 €</b>
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	<b>0,70 €</b> (0.60 en 2022)	entre 0,20 € et 0,80 €	<b>0,07 €</b>	<b>0,77 €</b>
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0.60 €	entre 0,20 € et 0,60 €	<b>0,06 €</b>	<b>0,66 €</b>
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	0,20 €	<b>0,02 €</b>	<b>0,22 €</b>
Taux proportionnel	<b>5%</b>			

# 1 / Taxe de séjour : Proposition d'évolution des tarifs pour 2023

## Impacts

### ➤ Exemple sur Crozon :

2 adultes à 205€ la nuit X 3 nuits = 615€

Taxe à 4% plafonnée à 3€/jr/assujetti = 18€ le séjour de 3jrs  
plafonné (si non : 24,60€)

Taxe à 5% plafonnée à 4,30€/jr/occupant = 25,80€ le séjour  
plafonné (si non : 30,75€)

### ➤ Exemple sur Camaret sur Mer : 375€ la nuit à 4 personnes x 7 nuits = 2 625€ = 84€ de TS plafonnée (si non = 105€)

Si 5% plafonnée à 4,30€ : 120,40€ (si non = 131,25€)

Si classé 4  
étoiles =  
1,32€ la  
nuit/pers/jrs  
=  
Exemple 1 :  
7,92€ de TS  
Exemple 2 :  
36,96€

## 2/ Convention SNCF

### Nouvelles conditions de vente SNCF/OFFICE DE TOURISME

- ▶ **2 points d'évolution** :
- ▶ 1<sup>er</sup> point/Le taux de commissionnement
- ▶ Aujourd'hui et jusqu'au 30/06/2022 : Commissionnement de 10 % sur l'ensemble des ventes
- ▶ A partir du 01/07/2022 : Commissionnement de 4 % HT vente TER - Commissionnement de 1,5 % HT vente TGV, sur le chiffre d'affaire en complément d'une commission forfaitaire de 200 € TTC/mois versée au vendeur et ce quel que soit le volume d'affaires réalisé.



## 2/ Convention SNCF

### Nouvelles conditions de vente SNCF/OFFICE DE TOURISME

- ▶ 2è point/ L'outil de vente
- ▶ Suppression du matériel existant, remplacé par une tablette 'Mobiléo' qui ne permettra plus de service après-vente (remboursement), diminution des services rendus auprès de nos clientèles



# 3 : QUESTIONS DIVERSES



# Point sur le logement saisonnier

- ▶ 13 propriétaires de logements sur 5 communes
- ▶ 2 studios
- ▶ 14 chambres chez l'habitant
- ▶ 2 maisons partagées
- ▶ 1 terrain
- ▶ Saisonniers dans la restauration, l'hôtellerie, les équipements de loisirs, le commerce alimentaire et la grande distribution.
- ▶ Mais aussi des renforts pour des sociétés du BTP, dans le domaine médical ou pour des stages spécialisés de longue durée.



## Questions diverses

- ▶ Avenir des bureaux d'information saisonniers
- ▶ Remplacement du Luc Dudonné au collège des restaurateurs
- ▶ Suite du travail sur l'Identité et site internet
- ▶ Date prochain conseil d'exploitation

# 4 : Projet culturel par Philipp DETTMER

# Merci de votre attention